

Corrigé du partiel

Sur 30 copies rendues, 18 ont eu la moyenne (15 sur 21 au commentaire de texte, 3 sur 9 au commentaire de tableaux).

Quelques « perles » trouvées dans les copies

« engagés motivés par l'argent qu'il y a à se faire »

« les moulins ont pour fonction de cultiver le sucre » « les moulins extraient les cristaux de sucre » (les moulins broient la canne, mais ne la transforment pas en sucre en poudre !)

« les moulins apportent de l'eau » : les moulins utilisent l'eau comme force motrice.

« les esclaves y sont rapidement arrivés » : cette phrase induit que les esclaves sont venus volontairement.

« La pensée de l'Europe » : il n'y a aucune pensée unique de l'Europe. Il y a la pensée d'un individu, d'un groupe d'individus. Il faut bannir ce genre de banalités d'une copie.

« tabac introduit en Amérique du Nord » : c'est une plante autochtone.

Il faut faire attention à l'écriture. Votre correcteur doit pouvoir vous lire, s'il n'y arrive pas c'est comme si rien n'avait été écrit. Il faut être attentif à l'orthographe et la grammaire.

Il faut éviter la paraphrase, c'est-à-dire répéter le document. Certains utilisent un autre passage du document pour commenter le texte. Si vous n'apportez rien de nouveau au document, vous ne gagnez aucun point.

Attention, lorsque vous utilisez le terme « nègre », il faut mettre des guillemets, vous citez alors le texte, sinon n'utilisez pas ce terme, en dehors d'un contexte de citation.

Pour les noms de peuple, il faut une majuscule : les Européens, les Portugais, les Africains, mais lorsque c'est un adjectif, c'est avec une minuscule : un capitaine portugais, un maître européen.

Ne pas écrire : « on a acheté des esclaves ». N'utiliser pas le « on », il faut définir les termes.

Evolution ne signifie pas hausse ou progrès. Une évolution peut être à la baisse ou à la hausse.

Il ne faut pas confondre traite et esclavage. La traite est l'achat, le transport et la revente dans les colonies de captifs africains qui sont ensuite réduits en esclavage.

La controverse de Valladolid n'est pas un débat sur l'appartenance à l'humanité des Amérindiens, mais sur *le droit de guerre juste* contre les Indiens qui légitimerait leur mise en esclavage.

Attention à l'utilisation du terme déportation pour la traite négrière. Il est utilisé par certains historiens, je pense qu'il n'est pas opératoire, car la déportation implique un objectif politique.

On ne peut pas évoquer l'Edit de mars 1685 pour évoquer le samedi jardin, mentionné dans un texte de 1550.

Le choc microbien concerne les Amérindiens, pas les Quelques milliers d'Européens qui se rendent sous les climats tropicaux.

1. Nature du document et auteur du document

Ce document est une lettre écrite par un pilote portugais et adressée au comte de Rimondo della Torre, un gentilhomme Vérone en Italie, dans la République de Venise. Il existe de nombreuses lettres de capitaine de navire qui relate leur voyage. Elles sont généralement adressées à l'armateur de l'expédition. L'auteur est qualifié de pilote, donc certainement capitaine du navire. En l'absence d'informations personnelles sur l'auteur, on s'intéresse à sa profession. Les capitaines portugais sont alors parmi les plus réputés au monde, ils ont participé à l'exploration des côtes africaines au XVe siècle, atteint Calicut en Ides avec Vasco de Gama, en 1498, le Brésil avec Cabral en 1500.

2. Contexte historique du document

Le texte date de 1500. Depuis plus d'un siècle, les Portugais explorent les côtes africaines et y ont installés des comptoirs fortifiés à l'instar d'Arguin en Mauritanie, en 1482 ou El Mina en Côte de l'Or (actuel Ghana), en 1482. Ils pratiquent la traite négrière depuis 1482. Les esclaves achetés par les Portugais sont vendus dans la péninsule ibérique et ou à El Mina aux élites Fantis dans le cadre d'une traite interafricaine, Les Portugais se sont implantés dans des îles comme Madère (1482-1499), les îles du Cap-Vert (1482), Sao Tomé (explorée en 1471, érigée en capitainerie en 1486) et y ont développé une économie de plantation fondée sur la culture de la canne à sucre.

La bulle papale *Romanus pontifex* du 8 janvier 1493 légitime la traite négrière comme moyen de conversion. L'argument du prosélytisme religieux ne constitue qu'une clause de style, car l'objet essentiel de *Romanus pontifex* est d'assurer aux Portugais le monopole de la navigation, du commerce maritime et de la pêche sur toute la côte atlantique de l'Afrique. Elle en écarte toutes les autres nations en leur interdisant, sous peine d'excommunication, d'enfreindre le monopole. Solennellement publiée à Lisbonne en présence des communautés étrangères, elle acquiert la force d'une convention internationale. Par différents traités, de 1493 à 1494, les côtes africaines ont été considérées par le Pape comme la sphère d'influence du roi du Portugal, pour l'exploration et la conquête. Toutes les terres trouvées ou à explorer à l'Est d'une ligne allant du pôle Nord au pôle Sud et passant à 370 lieues (1770 km) du Cap Vert. Ainsi, les côtes africaines sont-elles, le lieu privilégié des explorations et du commerce portugais. L'implantation en Amérique, des Espagnols et des Portugais et la forte diminution de la population amérindienne aux Antilles et dans les régions côtières entraîne les premiers achats d'esclaves africains à destination de ces colonies. Le monopole du commerce des esclaves est donné à des groupes de négociants.

3. commerce des Nègres

Le « commerce des Nègres » désigne la traite d'esclaves africains achetés par des capitaines de navires négriers européens sur les côtes africaines. Le commerce ici désigne plus précisément

l'échange qui a lieu entre les négociants européens et les marchands locaux africains d'esclaves. Ainsi ces négociants vont échanger des esclaves avec les commerçants caravaniers contre toute sorte d'objets que cela soit du textile, des cauris (coquillages), des manilles (objets en cuivre), du bétail...

4. affermées tous les 4 ou 5 ans au plus offrant,

En novembre 1469, le roi du Portugal Afonso V concède pour cinq ans le monopole du commerce de Guinée à Fernão Gomes, un riche négociant de Lisbonne, qui s'engage en retour, pour chaque année, à verser au Trésor 200 000 *reis* et à faire explorer par ses capitaines cent lieues de côtes nouvelles au-delà de Sierra Leone. Ce contrat laisse à l'initiative privée le développement du commerce et celui de l'exploration. En août 1474, Afonso V reprend la direction économique et politique de l'expansion avec, notamment, l'étatisation du négoce de l'or ; mais les différentes parties de la côte, divisées en aires de traite et de *resgate*, continuent (à l'exception du commerce de l'or) d'être proposées à ferme. C'est ainsi qu'en 1486, le *Rio de Escravos* (côtes du Bénin) est concédé jusqu'en 1493 à la firme florentine de Bartolomeo Marchione, représentant au Portugal des intérêts des Médicis ; le même Marchione obtient également le privilège de vendre des esclaves en Espagne et en Italie. « Tous les 4 ou 5 ans », des zones de commerces sont donc « affermées [...] au plus offrant » à des groupes de négociants qui peuvent être portugais, espagnols, italiens, flamands...

La côte africaine de l'Ouest est divisée en grandes régions ; chacune d'entre elles est concédée à un tratador qui obtient le droit exclusif d'y faire le commerce. Ce système débute en 1469 avec Fernão Gomes et, à sa suite, c'est tout le réseau d'affaire international (Génois, Florentins, Vénitiens, Flamands, Allemands, Portugais...) qui se met en place et se noue autour du trafic africain.

5. personne d'autre que leurs commis ne peuvent accoster et descendre sur ces plages, ni vendre, ni acheter

En dehors des îles, les Portugais n'arrivent pas à s'implanter durablement sur la façade Atlantique de l'Afrique et à y créer des colonies. Ils n'arrivent à s'installer que dans des forts ou des comptoirs. Ainsi pour faire le commerce des esclaves les Portugais ont besoin de l'accord des élites locales africaines. Tout commerce et toute installation se fait avec cet accord et pour cela, les navigateurs arrivant sur les côtes africaines doivent avoir à offrir à ces élites, des marchandises suffisamment intéressantes à échanger. Seuls les associations de marchands autorisées et « personne d'autre que leurs commis ne peuvent accoster et descendre sur ces plages, ni vendre, ni acheter ».

6. caravanes de Nègres

Quand les Portugais explorent l'Afrique, les réseaux de traite existent déjà. Les marchands locaux ne réduisent pas les esclaves en esclavage sur place. Ils sont souvent capturés plus loin dans les terres et subissent un long voyage dans le désert avant d'être acheminés sur les côtes pour être vendus, ce sont les « caravanes de Nègres ». Le fait qu'ils ne soient pas réduits en esclavage sur place permet d'éviter les fuites. Dans ces commerçants locaux, on retrouve notamment les marchands maures. Arguin (actuelle Mauritanie) est un lieu privilégié de l'arrivée de ces caravanes.

7. objets de cuivre ou de laiton travaillés, des toiles de coton

Ces objets désignent les marchandises qui servent de monnaie d'échange entre marchands portugais et africains. Les « objets de cuivre ou de laiton travaillés » sont souvent des manilles (bracelets) ou des récipients. Les « toiles de coton » proviennent du Maroc ou d'Inde, mais ne sont pas les seuls textiles. Avec l'installation des Portugais à São Jorge da Mina, l'acheteur africain peut désormais choisir entre un assortiment impressionnant de tissus (plus de cent variétés), différents par le poids, la couleur, le tissage, en laine, coton, toile, calicot, etc., et provenant des industries textiles des Flandres (satins de Bruges), du Portugal (cramois), d'Angleterre, d'Allemagne, de France, d'Afrique du Nord (*alquicé, hambel, aljaravias...*) ou d'Inde (cotonnades). À l'encontre des idées reçues sur l'écoulement de pacotille et la naïveté supposée de la clientèle africaine, les Portugais lui proposent au contraire des marchandises semblables à celles auxquelles elle était habituée et, en sus, les meilleurs textiles produits à l'époque par l'Europe ou l'Asie. Il faut ajouter aux marchandises de traite évoquées dans le texte, des objets en fer et surtout les cauris (coquillages). Entre 1480 et 1540, les textiles représentent 40 % des échanges, contre 37 % pour les objets en cuivre ou laiton et 10 % pour les esclaves. D'autres marchandises, tels que du bétail, des objets en fer ou encore de cauris (coquillages) servent de marchandise de traite. Un esclave vaut cher : le navire *Santa Maria da Conceicao*, en 1522, achète un esclave contre 40 et 45 manilles ou entre 3.640 et 6.370 cauris.

8. l'Ethiopie.

Dans ce texte, « l'Ethiopie » signifie toute l'Afrique.

9. arrivent des navires des différents pays ou provinces,

Les « navires des différents pays ou provinces » ont des armateurs qui ont obtenu des licences d'importations d'esclaves qui sont Génois, florentins, Flamands, Allemands, Portugais. Les navires qui allaient acheter des esclaves devaient au départ passer par Lisbonne pour payer une taxe au roi du Portugal. Cependant depuis l'accord de Charles Quint avec le roi du Portugal en 1525, les bateaux peuvent directement voyager de l'Afrique vers les colonies d'Amérique sans passer par Lisbonne.

10. Inde découverte par les Espagnols

Le commerce et la navigation du Sud de l'Afrique ayant été au XV siècle, réservées aux Portugais, les Espagnols ont exploré l'Ouest de l'Atlantique. Les « Indes découvertes par les Espagnols » correspondent d'abord à Hispaniola (Antilles), explorée en 1492 par Christophe Colomb. Christophe Colomb, qui voulait rejoindre les Indes par l'Ouest persuadé d'être arrivé à celle-ci a donné aux habitants d'Hispaniola le nom d'indiens. En 1550, les Espagnols ont des implantations coloniales du Mexique au Chili.

11. construis sur cette côte un fort, appelé El Mina

En 1482, les Portugais construisent le « fort appelé El Mina ». Ils commercent avec les sociétés Fanti qui vendent de l'or en échange, de textile, objets en cuivre et aussi esclaves qui proviennent de l'entrepôt portugais d'El Mina.

La demande africaine en esclaves à São Jorge da Mina est particulièrement forte puisqu'elle aurait porté sur quelques 30 000 individus entre 1482 et le milieu du XVI^e siècle. C'est-à-dire probablement à peu près autant, pour la période correspondante, que le nombre d'esclaves envoyés aux Amériques par les Européens. Quoiqu'il en soit, à São Jorge da Mina, les Portugais n'arrivent pas toujours à satisfaire les marchands africains, qui prolongent alors leur séjour en attendant l'arrivée d'un bateau négrier ; les Portugais sont parfois obligés d'acquérir des esclaves à Arguin – donc ayant transité par les pistes transsahariennes – pour les réexpédier par bateau à São Jorge da Mina et répondre à cette demande africaine.

12. Nègres apportant de l'or en grains trouvé dans les fleuves ou dans le sable.

À São Jorge da Mina la fourniture d'esclaves est une condition incontournable du commerce de l'or. En effet, les marchands d'or achètent des esclaves pour transporter deux autres produits qu'ils acquièrent en grande quantité : les tissus et le métal (manilles, chaudrons, bassins). Les esclaves sont ensuite revendus dans l'intérieur à d'autres Africains. Cet échange est très fructueux au début puisqu'il représente en 1520 environ 400 kilos d'or par an, il décline et en 1570 les Portugais ne ramènent plus que 70 kilos d'or par an de ce marché.

13. L'île de São Tomé il y a 80 ans et plus fut découverte

« L'île de São Tomé », est inhabitée lors de sa « découverte », entre 1470 et 1478, L'auteur a donc une connaissance précise des progrès des explorations portugaises. São Tomé supplante peu à peu Arguin comme entrepôt des esclaves, destinés à l'Europe, El Mina, puis l'Amérique. São Tomé sert d'abord de véritable entrepôt à un négoce presque entièrement inter-africain : les Portugais acquièrent du cuivre au royaume de Congo, qu'ils échangent au Bénin contre des esclaves. Ces derniers sont transportés à São Tomé, où ils sont stockés et répartis en trois lots, selon leurs aptitudes physiques. Les esclaves jugés les moins résistants restent à São Tomé où leur force de travail est utilisée dans les plantations de canne à sucre ou dans l'agriculture. Vers 1500, leur nombre est estimé entre 5 000 et 6 000 dont 2 000 dans l'agriculture. Le deuxième choix comprend les esclaves destinés à être expédiés au Portugal pour les besoins du royaume. Les esclaves de premier choix, enfin, sont réservés à São Jorge da Mina, car les critères imposés par les Africains sont extrêmement exigeants : les marchands akan en effet n'acceptent que des esclaves en excellent état physique. Ceux qui sont rejetés lors de ces échanges retournent à São Tomé, ou bien sont embarqués pour le Portugal en même temps que l'or.

14. On y a introduit la culture de la canne à sucre.

D'abord cultivée en Mésopotamie au VIII^e siècle, puis ensuite introduite au Proche-Orient. Au XIII^e siècle, les croisés apprennent à connaître « la canne à sucre » qui est introduite du XII^e au XV^e siècles à Chypre, en Sicile, au Sud de l'Espagne et de l'Italie. Vers 1450, des plants de canne sont introduits à Madère, aux Açores, aux Canaries, vers 1480 et São Tomé en 1483. São Tomé, au sol ingrat et au climat mortifère, était à l'origine une terre de déportation pour les Juifs et les renégats expulsés du royaume, puis un simple entrepôt-relais dans l'Atlantique sud. Les colons vont y engager une énergique mise en « plantation » des terres exploitables à l'aide des esclaves acquis sur le littoral. La Charte du roi du 16 décembre 1486, recommande aux futurs colons de São Tomé d'y développer particulièrement la culture de la canne à sucre, de la malaguette (épice poivrée) et d'autres épices ; le roi leur accorde en même temps des facilités pour l'installation de moulin à sucre et « autres moyens adroits et ingénieux » pour la production sucrière, et la faculté de faire du trafic dans les cinq rivières situées au-delà de S. Jorge da Mina.

Un premier contingent de colons portugais débarque en 1486 à Sao Tomé, mais ce n'est qu'en 1493, que l'île prend son essor avec le transfert dans l'île d'artisans sucriers de Madère, et la déportation massive de nombreux enfants juifs, séparés de leurs parents. Font partie de cette déportation, des prisonniers et des condamnés de droit commun, auxquels le roi fait donner des terres et des esclaves. Dans sa lettre de privilège de décembre 1486 dont nous venons de parler, le roi du Portugal se réserve « le quart de tout ce qui sera produit dans l'île ».

15. Mulati.

Les Portugais ont occupé des îles jusqu'alors désertes (aussi bien celles du Cap-Vert que São Tomé). Marins et négociants, quasi tous de sexe masculin, ont importé femmes et esclaves depuis la côte sénégalaise ou celle de la Guinée. Une société créole métissée s'est mise en place très tôt. Les « mulati » ou mulâtre sont des enfants métisses issues d'une union entre un Européen et une Africaine. Mulati est un terme péjoratif provenant de mulet, animal issu du croisement entre l'âne et le cheval.

16. 150 000 arrobes de sucre

Sao Tomé est au milieu du XVI la région la plus productive de sucre. Elle produit, 150 000 arrobes de sucre, soit environ 2325 tonnes (un arrobe vaut 31 livres, une livre un peu moins d'un demi kg, soit 14,688kg), soit 220 tonnes. A partir des années 1530, Sao Tomé supplante Madère.

En 1535, la production annuelle de sucre de Sao Tomé s'élève à près de 2 500 tonnes contre 870 tonnes pour l'île de Madère. De 1538 à 1548 c'est environ 118 bateaux avec des cales remplies de sucres qui quittent l'île de Sao Tomé pour Lisbonne. La plupart du temps ce sucre est revendu en Europe, à Anvers et plus particulièrement dans le Nord de l'Europe. Sao Tome est en 1550 un modèle de la plantation coloniale et le laboratoire du système de plantation : de nombreux transferts de technique vont être effectués de Sao Tomé vers les Amériques.

17. Moulins

Les « moulins » sont utilisés pour broyer la canne et en extraire le jus qui est ensuite chauffé dans un autre bâtiment, la sucrerie, pour être transformé en cristaux de sucre. Les premiers trapiches, moulins mus par la force animale, font leur apparition dans l'Algarve, au Portugal, et dans le royaume de Grenade au XIIIe siècle.

18. samedi

Le « samedi » jardin est attesté dès 1545 à Sao Tomé. Le maître donne un jour à l'esclave pour qu'il produise lui-même ses vivres. Ce système permet aux maîtres de s'exonérer de leur obligation de nourrir les esclaves.

19. fièvres violentes

Ces « fièvres violentes » sont le nom générique, en l'absence de connaissances médicales, données à différentes maladies comme la fièvre jaune ou le paludisme. Les Européens ne bénéficient pas de la relative immunité naturelle contre les maladies tropicales des Africains. La fièvre jaune est transmise par les moustiques. Ainsi nombreux sont les colons meurent de maladie. Les taux de mortalité des Européens sont effroyables.

20. Le climat est approprié à leur tempérament.

Les esclaves africains même s'ils sont parfois transportés loin de leur pays natal, grâce à une relative immunité naturelle, ont des taux de mortalité inférieurs à ceux des Européens, malgré des conditions de travail plus difficiles.

Commentaire de tableau et plan de dissertation

Un seul tableau est commenté à titre d'exemple

Engagés au départ de Bristol

	1654-1663	1664-1673	1674-1686	Ensemble
Virginie	1964	1876	1034	4874
Antilles britanniques	2635	901	857	4393

Un engagé doit 3 ans de travail à celui qui paie le transport entre l'Europe et la colonie, dans les colonies françaises. Ces colons français sont appelés les engagés ou les trente-six mois. Le contrat d'engagement se moule sur celui de l'apprentissage. Ils appartiennent au maître qui a payé leur voyage et qui a la possibilité de les revendre. L'engagé peut changer 7 à 8 fois de maître et même se racheter¹. Un engagé qui s'enfuit est puni du fouet ou son temps d'engagement prolongé². Le dénombrement de la population de la Martinique en 1660 montre qu'un blanc peut être l'engagé d'un noir libre ! A la fin de la durée d'engagement, on leur faisait des concessions de terres ou ils étaient libres d'être réemployés moyennant salaire. Le contrat d'engagement prévoit le paiement du voyage de retour (300 kg de tabac) en France³.

Dans les colonies britanniques la durée varie de 4 à 7 ans, selon l'âge de l'engagé.

4 ans âgés plus de 20 ans

6 à 8 ans entre 16 et 20

Jusqu'à 21 ans pour les moins de 16 ans.

Ces engagés sont issus de milieux sociaux modestes.

44% des yeomen (paysans) ou petits tenanciers.

21% travailleurs semi-qualifiés ou non qualifiés.

14,5% travailleurs du textile

Dans les colonies anglaises, au milieu du XVIIe siècle, la moitié des engagés mourraient avant leur libération. Certains survivants s'installent à leur propre compte, mais la plupart restent employés et logés par d'autres. Parmi, les engagés anglais, seulement 6% s'installent à leur compte sur la période XVIIe et XVIIIe siècles.

1 sur 10 devient propriétaire dans les colonies britanniques d'Am du N

1 sur 10, artisan

8 sur 10 meurent engagés ou retournent en Angleterre ou restent travailleurs pauvres.

Le contrat d'un engagé peut être vendu de gré à gré, jusqu'à la fin de la durée de son engagement.

¹ G. DEBIEN, Les engagés pour les Antilles (1634-1715), Paillard, Abbeville, 1951, p. 199-200.

² G. DEBIEN, *op. cit.*, p. 204.

³ G. DEBIEN, *op. cit.*, p. 221.

Bristol est un port anglais.

La Virginie est une colonie anglaise de l'Amérique du Nord, dont la colonisation a commencé en 1607. Les Antilles Britanniques aux XVIIe siècles sont partie anglaise de Saint-Christophe, Barbade, Montserrat, Nevis, Barbuda et la Jamaïque conquise aux Espagnols en 1655.

La diminution du nombre d'engagements s'explique par la progression de l'esclavage. L'esclave africain subit une plus faible mortalité que l'engagé européen. La servitude de l'esclave est perpétuelle, tandis que celle de l'engagé est limitée dans le temps. Le développement d'une économie de plantation de type capitaliste entraîne la disparition de l'engagement des Européens.

Problématique :

Pourquoi dans les économies de plantation françaises et britanniques l'esclavage supplante-t-il l'engagement des Européens aux XVIIe-XVIIIe siècles ?

I) Les engagés européens, à l'origine des débuts de l'économie de plantation

- A) Le rôle prépondérant des engagés dans la phase de conquête et de défrichements
- B) Le développement des premières plantations de tabac, le temps des petits producteurs
- C) Une servitude contractuelle et temporaire et conditions de survie très difficiles

II) La révolution sucrière et le recours à l'esclavage des Africains

- A) Un faible recours à l'esclavage des Amérindiens
- B) La révolution sucrière et la montée en puissance des grands propriétaires
- C) L'esclave africain plus rentable que l'engagé pour le propriétaire riche en capitaux

III) Apogée de l'économie de plantation et paroxysme de l'esclavage des africains

- A) Peu d'esclavage en dehors des économies de plantation (Nouvelle Angleterre, Réunion au début du XVIIIe siècle)
- B) Des économies de plantation, avides d'esclaves
- C) Les productions de type secondaires stimulant du commerce Atlantique